

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2022 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 7 décembre 2022 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

#### Étaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, , Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Franck CHAUVEAU, Eléonore MORENO, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Franklin OBIANYOR, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marc ESNAULT, Jocelyn MINATCHI, Thomas ZLOWODZKI, Mélanie SCHLATTER, Marie-Noëlle ROLLY.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

#### Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre VIMARD (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Héritier LUNDA (Pouvoir à Mohammed ZAOUI), Séverine BUSSON (pouvoir à Alice SEBBAG), Karla AREL (pouvoir à Naïma FERROUDJI), (pouvoir à Michelle BOUCHON), Norman PANTER (pouvoir à Philippe ROGER), Isabelle QUESNEL (pouvoir à Frank CHAUVEAU), Patricia BARTOLI (pouvoir à Danièle GARCIA), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc LE MEUR), Farah QADHI (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Jacques BENISTY (pouvoir Thomas ZLOWODZKI ), Quentin CHOLLET (pouvoir à Mélanie SCHLATTER), Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY).

#### Absent Excusé :

Thierry BESSE

Nombre de membres  
composant le conseil : 39

en exercice : 39  
présents : 26  
représentés : 12  
absents : 1

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur Philippe ROGER est élu secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022

### Délibération n° 14641

DGST : Denis DRAPPIER

Service : Aménagement et Développement durables

Affaire suivie par Cécile BURLET

### DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITE DES USAGERS DE LA SOCIETE D'EXPLOITATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (S.E.E.R)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5721-2,

VU la résolution n°5 du Conseil d'Administration du 11 octobre 2022 de la SPL S.E.E.R,

**CONSIDERANT** la demande de la S.E.E.R d'actualisation du Comité des Usagers,

VU l'article 6 du règlement de la Société Publique Locale S.E.E.R qui indique que le Comité des Usagers est un organe consultatif sur toutes les questions relatives à la distribution de la chaleur sur les ensembles immobiliers des villes actionnaires et que pour ce faire le Comité sera consulté en amont des décisions importantes pour émettre des avis,

**CONSIDERANT** que le Comité des Usagers est composé de 13 membres titulaires (pas de suppléants) dont deux représentants désignés par la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois,

**CONSIDERANT** que les membres sont nommés pour une durée de 5 ans.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

**ARTICLE UNIQUE** : Désigne pour représenter la commune au Comité des Usagers de la Société Publique Locale S.E.E.R. :

- Brahim OUAREM
- Philippe DECOMBLE

#### VOTE

Pour : 30

Contre : 2 (MM Zlowodzki, Benist)

Abstention : 4 (M.Cholet, Mme Rolly, M. Lamaoui, Mme Schlatter)

MM Petitta et Chauveau ne prennent pas part au vote en qualité de membres de la SEER

Pour extrait conforme.

  
**Frédéric PETITTA**

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

